



Séance du 11 juillet 2018

Délibération N° 2018/278

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20180711-2018-278-DE
Date de télétransmission : 12/07/2018
Date de réception préfecture : 12/07/2018

SCHEMA DIRECTEUR DU MATERIEL ROULANT :

**CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION
DES ETUDES PRELIMINAIRES
POUR L'ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES POUR LE
DEPLOIEMENT DES RER NG SUR LE RER E
(HORS EOLE)**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Contrat de Plan Etat- Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 et son avenant signé le 7 février 2017 ;
- VU** la délibération du conseil du STIF n°2016/253 du 13 juillet 2016 approuvant les grandes orientations du Schéma Directeur du Matériel Roulant ;
- VU** le rapport n°2018/276 à 278 ;
- VU** l'avis de la Commission des investissements du 05 juillet 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve la convention de financement permettant la réalisation des études préliminaires des adaptations d'infrastructures pour le déploiement des RER NG sur le RER E (hors prolongement du RER E à l'ouest) ;

ARTICLE 2 : rappelle à SNCF Réseau, maître d'ouvrage des travaux, la nécessité de mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires à la concrétisation des opérations sous sa responsabilité dans des délais compatibles avec le calendrier de déploiement des matériels roulants du Schéma Directeur approuvé en juillet 2016 ;

ARTICLE 3 : autorise le directeur général à prendre tout acte permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

ARTICLE 4 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSÉ